



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

## POSTULAT

### Article 30 : Postulat

- <sup>1</sup> Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
- <sup>2</sup> La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).
- <sup>3</sup> En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
- <sup>4</sup> Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.
- <sup>5</sup> Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	08.05.2025
Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ
Sujet/titre	<b>Postulat pour une mobilité durable, efficace et ambitieuse 80/20 (80 % de la population desservie à une cadence de 20 minutes vers Curala).</b>
Description	<p>Notre région s'est développée et a prospéré sur le concept du "tout à la voiture", laissant peu de place aux transports publics à la mobilité douce et durable. Actuellement, nous investissons davantage dans les routes et les parkings que dans des moyens de transport alternatifs. Il est désormais impératif de changer de paradigme en repensant la mobilité à moyen et long terme, en intégrant les différents volets suivants : parkings, voies d'accès, espaces dédiés à la mobilité douce, cadence et réseaux de bus et transport par câble.</p> <p>Selon nous, le plan de mobilité actuel manque d'ambition face aux défis majeurs auxquels notre commune devra faire face dans les années à venir, tels que l'augmentation de la population, le réchauffement climatique, ainsi que la dépendance aux ressources naturelles et au transport de marchandises. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier notre proposition, qui s'articule en deux phases :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mettre en place, dès que possible, un service de navettes en boucle, similaire à celui de Verbier, à l'échelle des villages de la vallée. Cela permettrait de favoriser le transport en commun et de désengorger les voies de circulation. Par ailleurs, revoir la politique de parking (besoins, dimensionnement, localisation et tarification) sur un modèle P+R recommandé par l'antenne Région Valais Romande, afin d'encourager l'accessibilité au T.P et à la mobilité douce et durable tout en désengorger le secteur de Curala (voir plan en annexe).</li></ol>



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

	<p>2. Dans un second temps, étudier la faisabilité d'un transport par câble à l'échelle de la vallée (subventionnable par l'État). Cette réflexion pourrait être intégrée à la révision du PAZ, en prévoyant dès maintenant des lignes potentielles ainsi que des emplacements pour les gares.</p> <p>Bien que cette seconde proposition puisse sembler, à première vue, utopique, rappelons qu'un télécabine traversait déjà notre vallée dans les années 1950 (du Châble jusqu'à Mauvoisin) pour transporter du matériel et des personnes au barrage. De nombreux exemples récents démontrent la pertinence de telles infrastructures à travers les Alpes, comme Brides-les-Bains à Méribel ou Bourg-Saint-Maurice aux Arcs, en France.</p> <p>Il ne s'agit pas de supprimer la mobilité individuelle, mais de proposer des alternatives sérieuses, durables et pratiques. Le Conseil, en collaboration avec Téléverbier, pourrait également envisager un arrêt intermédiaire dans le secteur de Médières lors du renouvellement de la ligne.</p> <p>(Voir annexe pour une réflexion détaillée)</p> <p>Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.</p>
--	--

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha

Nom, Prénom

Signature

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

8 mai 2025

date

Signature

Cosignataires voir page suivante



### Liste des cosignataires :

*S'il devait y avoir plus de cosignataires  
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.*



## POSTULAT : MOBILITE 80/20

80% de la population en 20min chaque transport public de Curalfa

Mettre en place des lignes de **bus en boucle**, avec une cadence de 20 à 30 minutes (comme à Verbier), reliant les villages principaux aux axes de transport (gares ou télécabines). Cela encourage ainsi les citoyens à privilégier le transport public plutôt que l'utilisation de la voiture et permettre de réduire le stationnement.

Ligne de train (En direction de Martigny) — Ligne de bus Verbiel Boucle Madran, Savoiey, Carrefour, ...

Ligne de bus Boucle Châble > Champsec (Loutrier) — Ligne de bus Boucle Le Châble > Bruson

Ligne de bus Boucle Châble > Gouille > Vétettes > (Levron ?)

Parking véhicules individuels SSSS = variation des tarifs en fonction de la distance et de la centralité.

> Les parkings payent à financer une partie des bus de la vallée, qui devraient être attractifs, voire gratuits.

> Chaque place de parking crée engendre 7 déplacements de voiture par jour. *évincent Pelliéron*

Martigny P+R (\$ ou gratuit) — CERM

Gouille (baignade publique) — Le Châble

Bruson — Sarreyer — Champsec — Loutrier ?

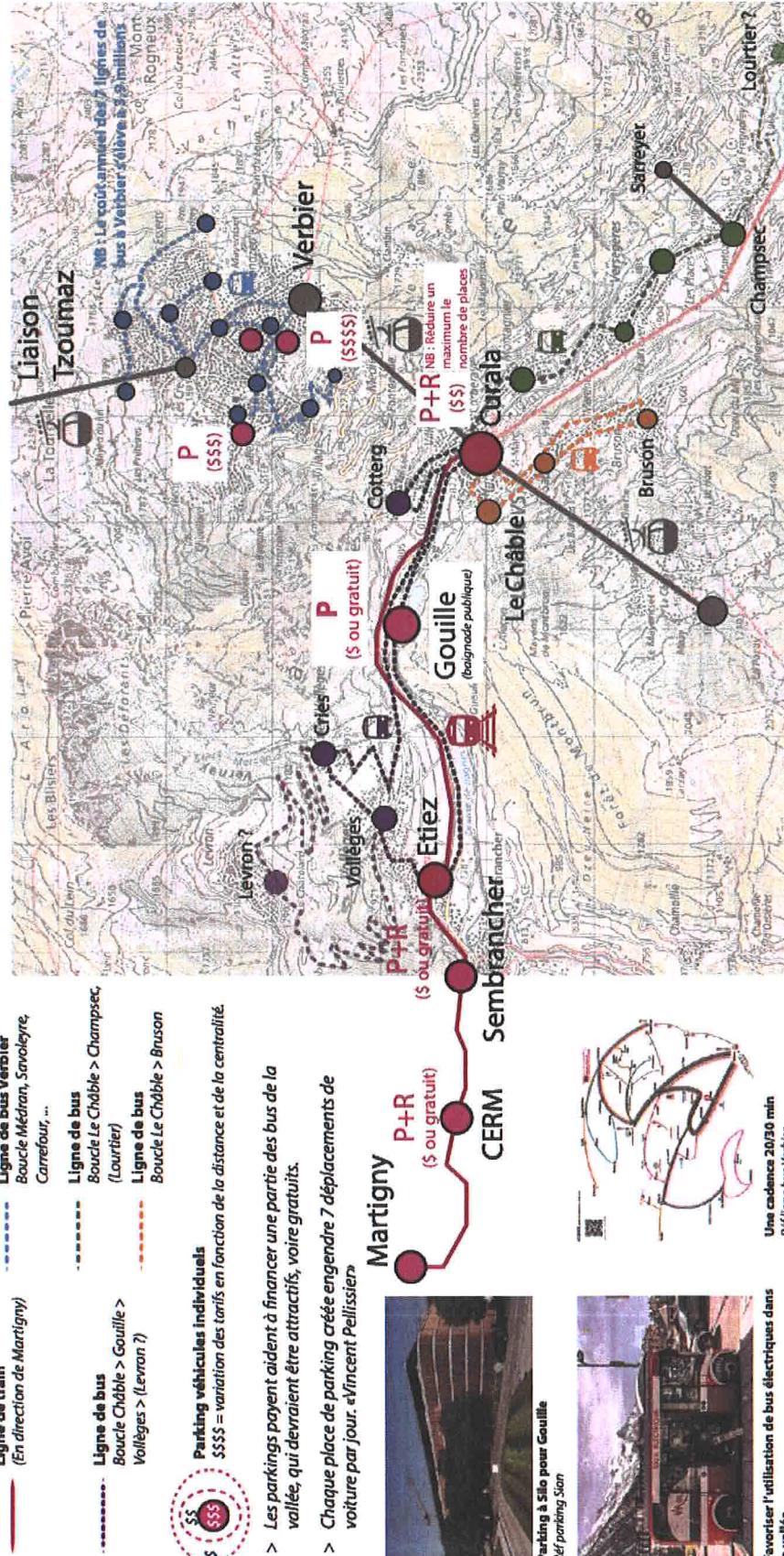
Parking à Sté pour Gouille Ré parapenting Sion

Favoriser l'utilisation de bus électriques dans la vallée.  
Réf. ligne le Mulet à Chamonix

Une cadence 20/30 min  
Réf. ligne des Verbier

## HORIZON : COURT TERME / PHASE 1

Sur un **modèle de P+R**, proposer des parkings en périphérie des **centres des villages habités** afin de privilégier, au centre, des espaces extérieurs dédiés aux piétons et aux vélos, tout en réduisant le trafic de transit. En parallèle, prioriser le développement des voies cyclables et des parkings pour deux-roues. Chaque accès à un projet communal devra être conçu dans une optique de mobilité durable, favorisant les transports publics ou la mobilité douce, afin d'apporter confort et praticité.





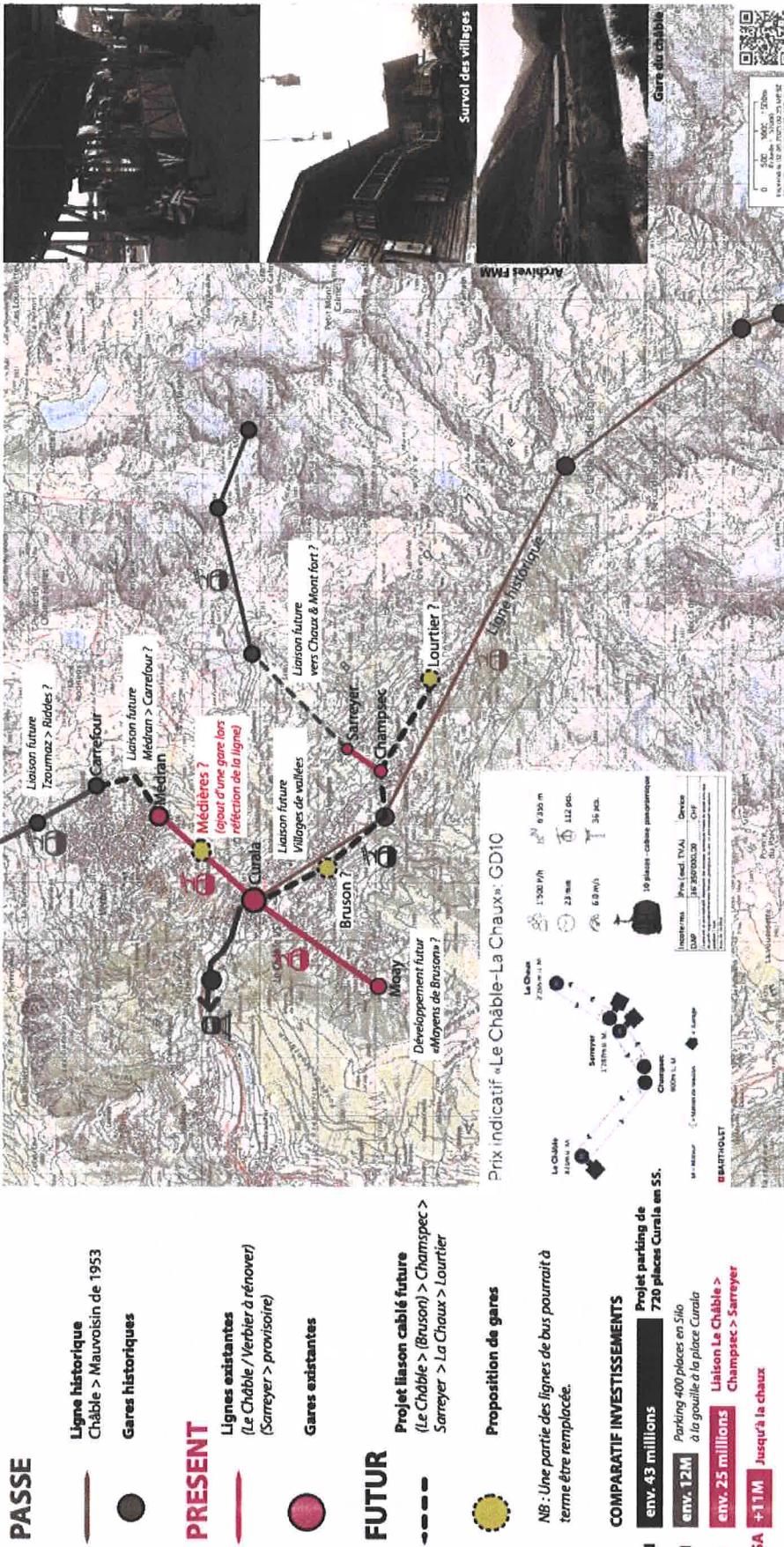
## COMMUNE DE VAL DE BAGNES

### POSTULAT : MOBILITÉ 80/20

80% de la population à accès chaque 20min au centre de Curvala

- Prévoir, dans le PAZ, des couloirs et des zones dédiées à l'implantation de futures gares de télécabines dans le cadre d'un transport public par câble (subventionnable à hauteur de plus de 85 % par le canton et la Confédération à partir de 100 habitants), en s'inspirant de la ligne historique de 1953.

#### PASSE



- Avantages : Pas de CO<sub>2</sub>, rapidité et commodité, maintien des aînés dans les villages, coûts d'exploitation inférieurs à ceux des bus, réduction du risque de coupure d'accès (routes), possibilité de transport de matériel (par exemple : livraison de pellets à Médran depuis Le Châble), et surtout, diminution du trafic et du stationnement dans la vallée.

### HORIZON : MOYEN/LONG TERME / PHASE 2

